

# Charte

---

**Objet :** Charte du Comité stratégique

---

***Version approuvée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 mai 2026.***

## 1. Gouvernance de la stratégie du groupe

---

Le Comité stratégique du Conseil d'administration s'inscrit dans le dispositif de gouvernance de la stratégie du Groupe :

- Sopra GMT, principal actionnaire et holding d'animation, fixe les grandes orientations de la stratégie ;
- La Direction générale élabore le projet stratégique ;
- Le Comité stratégique éclaire par ses travaux les propositions de la Direction générale au Conseil d'administration ;
- Le Conseil d'administration arrête la stratégie après prise en compte de l'avis du Comité stratégique ;
- La Direction générale met en œuvre la stratégie.

## 2. Composition du Comité

---

Le Comité stratégique est une émanation du Conseil d'administration. Il est composé de trois membres au moins. Il est présidé par un représentant de Sopra GMT.

Le Conseil d'administration s'assure que les membres du Comité stratégique réunissent les expériences et compétences adéquates. Les membres du Comité peuvent bénéficier, à leur demande, des formations nécessaires.

## 3. Organisation des travaux et réunions

---

Le Président du Comité stratégique organise les travaux du Comité. Il approuve le choix du Secrétaire mis à la disposition du Comité par la Société.

Le Comité se réunit au moins trois fois par an. Les réunions sont convoquées à la demande du Président ou de deux membres du Comité. Le quorum est fixé à la moitié au moins des membres du Comité. Sauf exception, le Directeur général est invité à participer aux réunions. Des membres du Conseil d'administration, des employés de la société et des conseillers externes peuvent aussi y assister sur invitation du Président du Comité.



Chaque réunion fait l'objet d'un relevé de décisions rédigé par le Secrétaire du Comité et modifié ou approuvé par le Comité lors d'une réunion suivante.

Le Comité présente régulièrement ses travaux et recommandations au Conseil d'administration.

## 4. Pouvoirs

---

Dans le cadre de ses missions, le Comité s'appuie sur les documents préparés par la Société. Il peut :

- Avoir communication de tous les documents internes nécessaires à l'accomplissement de sa mission ;
- Entendre toute personne interne ou externe à la Société ;
- Le cas échéant, mandater des experts indépendants aux frais de la Société pour l'assister.

## 5. Missions

---

Le Comité stratégique a pour principales missions :

### **Au titre du suivi de la démarche stratégique :**

- Formuler des recommandations sur les moyens affectés à la stratégie par la Société et sur la démarche stratégique ;
- Demander à la Société des approfondissements sur des points spécifiques ;
- Piloter la préparation des séminaires stratégiques du Conseil d'administration.

### **Au titre de l'élaboration de la stratégie :**

- Examiner le positionnement du Groupe et son portefeuille d'activités ;
- Suivre les risques stratégiques en s'assurant de la prise en compte du long terme (>5 ans) ;
- Analyser les axes de transformation induits par les évolutions majeures de l'environnement du Groupe ;
- Offrir au Directeur général un regard complémentaire sur ses propositions ;



- Emettre un avis sur les choix d'allocation du capital ;
- Evaluer les projets d'opérations ou d'investissements structurants.

#### **Au titre du suivi de la mise en œuvre de la stratégie :**

Le Comité prend connaissance de la mise en œuvre de la stratégie. Il est notamment informé :

- Des priorités commerciales et de l'évolution des offres du Groupe ;
- Des grandes décisions d'organisation ;
- De l'évaluation du résultat des principaux investissements (parmi lesquels : technologie, acquisitions, R&D, capital-risque, formation) ;
- Des indicateurs de transformation produits par la Direction générale et en demander l'évolution le cas échéant.

#### **Exclusion du périmètre de responsabilité du Comité :**

Le comité stratégique n'a pas la charge du suivi de la politique de durabilité du Groupe, confiée au Comité des nominations, de gouvernance et de responsabilité d'entreprise. Cependant il s'assure de la prise en compte dans la stratégie :

- Des enjeux sociaux et environnementaux de l'activité ;
- Des opportunités et risques identifiés dans la matrice de double-matérialité.

## 6. Confidentialité et conflit d'intérêts

---

Les membres du Comité doivent se considérer comme tenus au secret professionnel ainsi que l'ensemble des personnes appelées à contribuer à ses travaux.

Les membres du Comité doivent informer son Président de tout risque de conflit d'intérêts.

## 7. Actualisation du règlement du Comité

---

Le présent règlement sera revu périodiquement par le Comité pour actualisation éventuelle.

